

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt quatre, le 24 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GUERRERO Elisabeth,

Absents excusés : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien)

Date de la convocation : 17 octobre 2024

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Garantie d'emprunt pour les 8 logements PSLA du programme Alpes Isère Habitat

Le maire présente au conseil municipal le courrier d'Alpes Isère Habitat concernant une demande garantie d'emprunt.

Dans le cadre de l'opération de construction neuve de 8 logements PSLA en accession le prix de revient prévisionnel s'élève à 2 164 028.35 € TTC financé par un prêt PSLA d'un organisme de crédit bancaire estimé à 2 045 582.83 € et des fonds propres de AIH pour le reste à financer soit 118 445.52€.

AIH nous sollicite pour l'obtention de l'accord de principe pour la garantie d'emprunt du PSLA ou un montant prévisionnel de 715 954 € qui correspond à 35% de la part à garantir du fait que la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône co-garantit également 35%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve la garantie à hauteur de 35% pour le projet de construction de 8 logements PLSA,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 24 octobre 2024

Le Maire,
Serge MERCIER

PO


